

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
CREYSSE - Commune

Procès-Verbal

Le jeudi 30 mai 2024 à 18h15 dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 25 mai 2024, se sont réunis sous la présidence du Maire, Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Francis FOLLET

Présents : Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Pierre CIRCAL, Jean-Pierre BAULT, Francis FOLLET, Martine BOURNET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Catherine TOUTIN

Représentés : Laurent WIRTH représenté par Guy FLOIRAC

Absents et excusés :

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du procès-verbal de la dernière séance
- Délibération : modification des plafonds du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- Délibération : admission en non-valeur, assainissement
- Délibération : approbation modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD)
- Délibération : transfert de la compétence assainissement collectif au SMECMVD
- Décision modificative : budget Lotissement
- Demande arrêté occupation domaine public "L'Estancou"
- Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024
- Divers

Ouverture de la séance à 18h15.

Lecture du précédent procès-verbal par Mme Morgane PODYMA et validation à l'unanimité.

Arrivée de Mme Martine BOURNET à 18h30.

Délibérations

FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR- ACCEPTATION (N° DE_2024_22)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

MODIFICATION PLAFONDS COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) (N° DE_2024_17)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Décision de passer le plafond de l'indemnité CIA au maximum, c'est-à-dire 1 250 €.

APPROBATION MODIFICATION STATUTS SMECMVD (N° DE_2024_19)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Afin de reprendre la compétence assainissement collectif les statuts du SMECMVD doivent être modifiés.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SMECMVD (N° DE_2024_20)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Le transfert de compétence peut être effectué soit en 2025, soit en 2026. M. le maire propose un transfert de compétence en 2025.

ADMISSION EN NON-VALEUR / CREANCES IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT (N° DE_2024_18)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Admission en non-valeur pour un montant de 13 € pour un administré qui a déménagé et qui n'a pas régularisé sa facture.

Délibération de la décision modificative n°1 - LOTISSEMENT DE CREYSSE 2024 (N° DE_2024_21)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Rectification du budget Lotissement suite à une erreur effectuée lors de la séance du vote.

Divers

- ✓ Troupe Théâtrale Artzimut :

Participation de 800 € pour une représentation dans les rues de Creysse entre le 17 et 20 octobre 2024.
Vote négatif à l'unanimité.

- ✓ PLUi-H de Cauvaldor :

Réunion prévue le 27 juin 2024 pour étudier les remarques non prises en compte dans le PLUi-H.

- ✓ Destruction nids de frelons :

Cauvaldor prendrait en charge 50%, les communes 50% pour la destruction de nid de frelons. Sur demande des administrés, la commune serait en charge de faire intervenir un prestataire, de le régler et serait remboursé à la hauteur max de 50€.

A 19h41 Catherine TOUTIN s'excuse et quitte la séance.

- ✓ Salle haute du moulin :

Donner le nom de M. Jean-Pierre SAURIE, cérémonie lors de la pose la plaque. Pas d'opposition de Mme Nicole SAURIE qui laisse la commune libre pour l'organisation mais souhaite la présence de quelques proches.

Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL soulève quelques problématiques :

- ✓ Le stationnement dans le bourg
- ✓ L'épave Renault Express bleu / parking du Quillet
- ✓ Les bureaux (ex SMDMCA)
- ✓ La plaque de rue manquante (en cours)
- ✓ L'éclairage de l'escalier menant au parking

Clôture de la séance à 20h00.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Francis FOLLET
Secrétaire de séance

